

Fiche d'information de la transaction

Réorganisation d'entreprise proposée de Gaz Métro

À partir de l'exercice 2011, le gouvernement fédéral commencera à imposer certaines entités cotées en bourse, telles que Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), selon son Plan d'équité fiscale (règles EIPD).

Afin d'optimiser les versements futurs, de maintenir la stabilité et d'offrir des occasions de croissance pour les détenteurs de parts de Gaz Métro, le Conseil d'administration de Gaz Métro inc. (GMI), sur recommandation de son comité indépendant, a déterminé que la création d'une nouvelle société ouverte (Valener Inc.) représente la solution la plus attrayante pour répondre à l'incidence des règles relatives aux EIPD. Toutes les parts de Gaz Métro détenues par le public seront échangées, à raison d'une pour une, contre des actions de Valener.

Qu'est-ce que ceci signifie pour les investisseurs?

Par l'entremise de Valener, vous bénéficierez de :

- un montant total de 20 millions de dollars en distributions additionnelles de Gaz Métro sur une période de trois ans;
- une option lui permettant d'acquérir 49 % de la participation indirecte de Gaz Métro dans le projet éolien de la Seigneurie;
- un revenu stable et des distributions élevées de Gaz Métro;
- une optimisation du versement – un dividende annualisé de 1,00 \$ par action est prévu;
- une structure mieux adaptée pour solliciter les marchés financiers;
- des occasions de croissance futures.

VOICI Valener



